

Décision

Générale

colonial

Décision n° 967/SG/ESJ portant désignation d'un membre du corps enseignant chargé d'école à Dorra et mutation d'un instituteur

n° 967/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

27 juin 1968

Numéro JO

n° 13 du 10/07/1968

Date du numéro

10 juillet 1968

VISAS

Le Président du Conseil de Gouvernement du Territoire Français des Afars et des Issas, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas

Vu l'arrêté territorial n° 1/SPCG du 7 juillet 1967 portant organisation du Conseil de Gouvernement du Territoire Français des Afars et des Issas et nomination des ministres le composant

Vu l'arrêté modifié du 2 mars 1910 portant réglementation de la solde et accessoires des fonctionnaires, employés et agents des services d'outre-mer

Vu les nécessités du service

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. René Jung, instituteur du 7° échelon du cadre métropolitain, est nommé chargé d'école à Dorra pour compter du 16 avril 1968, en remplacement de M. Jean Arbaud, malade. Art. 2. — M. Jean Arbaud est nommé à l'école du boulevard de la République, à Djibouti, pour compter du 16 avril 1968, pour raisons de santé. Art. 3. — La présente décision sera enregistrée, exécutée et communiquée partout où besoin sera.

ALI AREF BOURHAN.